# BULLETIN D'INSCRIPTION

■ NOM (figurant sur le passeport) ..... Sexe : ❑ F ❑ M
Prénom .....
Adresse .....
Code Postal ..... Ville.....
Né(e) le ..... /..... /..... à .....
Nationalité ..... Profession .....
Tél Pers ..... Tél Prof .....
Tél Portable ..... E-mail .....
N° Passeport .....
Délivré le ..... /..... /..... à ..... Expire le ..... /..... /.....

■ NOM (figurant sur le passeport) ..... Sexe : ❑ F ❑ M
Prénom .....
Adresse .....
Code Postal ..... Ville .....
Né(e) le ..... /..... /..... à .....
Nationalité ..... Profession .....
Tél dom. ..... Tél Prof. .....
Tél Portable ..... E-mail .....
N° Passeport .....
Délivré le ..... /..... /..... à ..... Expire le ..... /..... /.....

**Attention : le nom figurant sur ce bulletin doit être celui figurant sur votre passeport. Votre passeport doit être valable au moins 6 mois après la date de retour de votre voyage.**

■ Voyage ..... Référence .....
Date de départ du ..... /..... /..... au ..... /..... /.....

| | Prix par participant | Nombre | TOTAL |
|---|---|---|---|
| Prix du voyage | ..... | X ..... | ..... |
| Supplément (base)* | ..... | X ..... | ..... |
| Autres | ..... | X ..... | ..... |
| | ..... | X ..... | ..... |
| * A rajouter systématiquement. Le prix final du voyage sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits au moment du départ. | | | |
| Acompte de 30% | | | ..... |
| Souhaitez vous souscrire à une assurance annulation** | ❑ Oui ❑ Non | X ..... | ..... |
| ** (3,20% du montant du voyage, hors taxes d'aéroport, à régler à l'inscription). J'ai pris connaissance des conditions générales, liste des garanties, limitations et exclusions du contrat d'assurance que j'ai souscrit. | | | |
| TOTAL À RÉGLER*** à l'inscription | | | ..... |
| MONTANT TOTAL | | | ..... |
| *** Pour toute inscription à moins de 35 jours du départ, votre voyage doit être réglé en intégralité. | | | |

■ ADRESSE et TÉLÉPHONE où l'on peut vous joindre une semaine avant le départ
Adresse .....
..... Téléphone .....

■ PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE
NOM .....
Prénom .....
Adresse .....
..... Téléphone .....

REMPLIR CE BULLETIN D'INSCRIPTION EN LETTRES MAJUSCULES, LE SIGNER ET L'ENVOYER AVEC LA PHOTOCOPIE DE VOTRE PASSEPORT ET VOTRE PAIEMENT À L'ORDRE DE :

YUMBA
68, boulevard Diderot 75012 PARIS - FRANCE

Attention : toutes les informations et documents seront envoyés au 1er participant qui devra les transmettre aux autres personnes inscrites sur ce même bulletin.

■ RÈGLEMENT
❑ Chèque bancaire ❑ Virement bancaire
❑ Mandat ❑ Carte de crédit
Carte de crédit (par correspondance)
N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Les 3 derniers chiffres au dos de la carte |_|_|_|
Expire fin ..... /.....

Solde à régler à plus de 35 jours du départ sans rappel de notre part. Si paiement par carte de crédit, le solde sera prélevé automatiquement 35 jours avant le départ. Si vous n'acceptez pas le prélèvement automatique, cochez cette case ❑. Dans ce cas, merci de nous contacter à plus de 35 jours du départ.

Je soussigné (e) ..... .....
agissant en mon nom et/ou en celui des autres personnes inscrites sur le présent bulletin, déclare avoir pris connaissance du descriptif détaillé du voyage figurant dans la brochure et/ou sur le site internet www.yumba-voyages.com de la fiche technique, ainsi que des conditions particulières de vente de YUMBA, figurant au verso et les accepte en leur totalité. Je suis pleinement conscient(e) que durant le voyage, je peux courir certains risques inhérents notamment à l'isolement, loin des centres médicaux et je les assume en toute connaissance de cause. Je m'engage par conséquent à ne pas reporter la responsabilité des risques sur YUMBA, ses accompagnateurs ou ses prestataires locaux. De plus, j'ai pris connaissance des informations et des formalités concernant le pays choisi sur le site www.diplomatie.gouv.fr/, rubrique "conseils aux voyageurs". Je vérifierai ces informations quelques jours avant mon départ. J'ai également pris connaissance des conditions contractuelles de l'assurance assistance/rapatriement Gan - Mutuaide incluse dans le voyage.

Fait à ..... le ..... /..... /.....

Signature Client (précédée de la mention lu et approuvé) — Signature Vendeur

# CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

**MODALITES INSCRIPTION ET PAIEMENT** L'inscription à l'un de nos voyages ou séjours, proposés par YUMBA (www.yumba-voyages.com) implique l'acceptation des conditions générales et particulières de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leur clientèle en application des dispositions du Code du tourisme. Elle implique également l'acceptation des conditions particulières de vente ci-dessous. La signature du bulletin d'inscription sous-entend leur acceptation. Toute inscription doit être accompagnée du versement d'un acompte représentant 30 % du montant total du voyage. En cas d'émission du billet d'avion à la réservation, l'acompte sera au minimum du montant total du billet d'avion toutes taxes comprises et de 15 % des prestations terrestres. La réception de cet acompte n'implique l'acceptation de la réservation que dans la mesure des places disponibles. En cas d'acceptation, le solde du prix du voyage doit nous parvenir au moins 35 jours avant le départ sans relance de notre part. Lorsque le règlement de l'acompte est effectué par carte de crédit, le solde est prélevé automatiquement 35 jours avant le départ, sauf si vous avez coché, sur le bulletin d'inscription, la case refusant le prélèvement automatique. Dans ce cas, vous devez nous contacter plus de 35 jours avant le départ afin de régler votre solde. Pour toute inscription à moins de 35 jours du départ, le voyage doit être réglé dans son intégralité par carte de crédit ou chèque de banque uniquement. Le montant total de la prime d'assurance souscrite par le client à l'occasion de son voyage est à régler à l'inscription en complément de l'acompte.

A défaut pour le client de s'être acquitté du parfait paiement de la totalité de son voyage au plus tard 35 jours avant son départ prévu, YUMBA disposera de la faculté de résilier purement et simplement le contrat, les sommes payées par le client à YUMBA demeurant acquises à cette dernière, ce sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts susceptibles d'être réclamés audit client.

En cas de remboursement d'un voyage par YUMBA, et si le client a payé tout ou partie de celui-ci, quelle que soit la forme de ce paiement, le remboursement n'interviendra que sous réserve du parfait encaissement dudit paiement.

**OPTIONS ET EXTENSIONS** Toute extension de circuit constitue une option au voyage organisé par YUMBA, dont la mise en œuvre dépendra d'un nombre suffisant de voyageurs ayant souscrit à ladite extension ainsi qu'aux disponibilités et aux conditions des compagnies aériennes.

L'extension du circuit touristique sera confirmée ou infirmée par tout moyen par YUMBA au plus tard 21 jours avant le départ.

En cas de non réalisation de l'extension de circuit, YUMBA s'engage à rembourser ses clients dans un délai maximum de 30 jours suivant l'information ci-dessus donnée aux voyageurs, ou dans un délai de 30 jours suivant le parfait paiement du circuit effectué par le client, sous réserve qu'ait été inclus audit paiement le montant de l'extension.

**TRANSPORT AERIEN** Conformément aux articles R211-15 et suivants du Code du Tourisme, le client est informé de l'identité du ou des transporteurs contractuels ou de fait, susceptibles de réaliser le vol acheté. Le vendeur informera le client de l'identité de la compagnie aérienne effective qui assurera le ou les vol(s) au plus tard 8 jours avant la date de départ prévue au contrat. En cas de changement de transporteur, le client en sera informé par le transporteur contractuel ou par l'organisateur du voyage, par tout moyen approprié, dès lors qu'il en aura connaissance.

En application de l'article 9 du Règlement Européen 2111/2005 du 14 décembre 2005, la liste des compagnies aériennes interdites d'exploitation dans la communauté européenne peut être consultée en agence et sur les sites Internet suivants :

http://ec.europa.eu/transport/air-ban/list_ft.htm

En raison d'accord de partenariat commercial (code share) existant entre certaines compagnies aériennes, vous pouvez être amenés à voyager sur une autre compagnie que celle prévue initialement (dans le cadre de cet accord). Ces modifications, ainsi que tout incident technique extérieur à YUMBA ne sauraient justifier pour le client une renonciation au voyage sans frais ou le versement de quelconques indemnités par YUMBA.

Les horaires des vols internationaux, sur compagnies régulières, sont communiqués environ un mois avant le départ et, sur vols charters, environ une semaine avant le départ. Les horaires peuvent être soumis à des modifications, même après confirmation, à l'initiative du transporteur, des retards indépendants de la volonté d'YUMBA (densité du trafic aérien, grèves, incidents techniques, fermetures d'aéroports...) peuvent survenir. YUMBA s'engage à cet égard à en informer, dans la mesure du possible, ses passagers dès connaissance des nouvelles données. Les vols peuvent s'effectuer de jour comme de nuit, le premier et le dernier jour étant consacrés au transport. YUMBA n'ayant pas la maîtrise du choix des horaires, il ne saurait être tenu responsable en cas de départ / retour tardif / matinal le premier et / ou le dernier jour.

En cas de pré / post acheminements réservés par nos soins, les horaires de ceux-ci sont donnés à titre indicatif et peuvent aussi faire l'objet de modifications. Les frais éventuels relatifs à ces modifications (nuit, repas, parking, etc.) restent, dans tous les cas, à la charge du client. Dans les cas où les vols prévus pour effectuer les pré / post acheminements sont annulés, quel que soit le motif de cette annulation, ceux-ci peuvent être effectués par un autre moyen de transport (train, autocar, minibus, etc.) sans que les clients puissent réclamer une quelconque indemnité au titre de changement de transport. **Nous recommandons vivement à nos clients devant réserver des pré / post acheminements par leurs propres moyens, de prévoir une connexion maximum de sécurité et des titres de transports modifiables, voire remboursables, afin d'éviter le risque éventuel de leur perte financière.**

**ANNULATION** • De votre part : Si, pour quelque raison que ce soit, vous devez annuler votre voyage, il convient de nous aviser immédiatement de votre annulation par téléphone et par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de première présentation de ladite lettre déterminant la date d'annulation. Les sommes versées, sur votre dossier, vous seront remboursées après déduction des frais selon le barème suivant :

- Plus de 60 jours avant le départ : 100 € par personne,
- De 60 jours à 35 jours avant le départ : 25 % du montant du voyage avec un minimum de 150 € par personne,
- De 34 jours à 14 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage avec un minimum de 150 € par personne,
- De 13 jours à 5 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage avec un minimum de 150 € par personne,

Moins de 5 jours avant le départ ou non présentation au rendez-vous : 100 % du montant du voyage.

L'assurance annulation, si elle a été souscrite, n'intervient qu'à partir de 60 jours avant le départ du voyage (sauf cas particuliers pour la partie aérienne, voir ci-dessous).

Lorsque plusieurs personnes sont inscrites sur un même dossier et que l'une d'elles annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes totales versées, quel que soit l'auteur des paiements.

Les frais d'émission, de modification, d'obtention de visas, de visas, de vaccinations et les primes d'assurances ne sont jamais remboursés. L'annulation de voyage, quelle que soit la date, ne dispense pas du paiement intégral des sommes dont vous êtes redevable. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

Tout voyage interrompu ou abrégé ou toute prestation non effectuée du fait du participant pour quelque cause que ce soit ne pourra donner lieu à un remboursement.

**Cas particuliers pour la partie aérienne** En cas d'émission d'un titre de transport aérien, quelle que soit la date de cette émission, les frais liés à la cession ou l'annulation du contrat seront égaux à 100% du prix du billet émis. Ils viennent en complément de tous autres frais d'annulation. Il est précisé que YUMBA est tributaire, pour la date d'émission des billets d'avion, des exigences fixées par les transporteurs aériens, de sorte qu'elle pourra être tenue à l'émission des billets, sans que le client en ait été averti entre la date de réservation de son voyage et la date de son départ. Si vous avez souscrit notre assurance annulation-bagages MUTUAIDE ASSISTANCE et GAN ASSURANCES, les garanties de cette dernière vous permettent d'être remboursé de ces frais, à condition que votre dossier sinistre soit accepté (à l'exception de la franchise). Si vous ne souscrivez pas notre assurance facultative et que vous bénéficiez d'une autre assurance, nous vous invitons à vous mettre en relation avec votre assureur pour vérifier les conditions de prise en charge. Dans tous les cas, si YUMBA émet votre billet d'avion à plus de 45 jours du départ et que vous annulez votre voyage avec ou sans assurance annulation, YUMBA vous facturera les frais engendrés par cette émission de billet d'avion.

• De notre part : Si YUMBA se trouve dans l'obligation d'annuler un circuit avant ou pendant un voyage, notamment parce que le nombre minimum de participants n'est pas atteint (décision prise au plus tard 21 jours avant le départ), ou par suite de conditions mettant en cause la sécurité, il vous est proposé une formule de remplacement dans les conditions prévues par le Code du tourisme. YUMBA ne pourra être tenu à indemnisation si l'annulation résulte d'un cas de force majeure entraînant l'annulation de tout ou partie du voyage.

**MODIFICATIONS** • De votre part : Tout changement de voyage à plus de 60 jours avant le départ doit nous être notifié par courrier recommandé et sera facturé 75 euros. Toute modification (routing aérien, changement de nom, changement de voyage...) intervenant à moins de 61 jours du départ ou après l'émission du titre de transports nominatifs (billets d'avion, de train, de bateau) sera considérée comme une annulation et sera soumise aux conditions d'annulations (cf. paragraphe «Annulation»). Toute demande de modification de dates de départ ou de retour doit être faite par lettre ou courriel. Si cette modification est acceptée, elle entraînera un surcoût qui sera facturé.

• De notre part : Si les circonstances l'imposent et en particulier pour assurer la sécurité de l'ensemble du groupe, mais aussi pour des raisons climatiques ou des évènements imprévus (annulation de vols intérieurs, routes coupées, etc.), YUMBA se réserve le droit directement, par l'intermédiaire de ses prestataires locaux ou de ses accompagnateurs de substituer un moyen de transport, un hébergement, un itinéraire à un autre et de modifier les dates ou les horaires de départ, sans que les participants ne puissent prétendre à aucune indemnité.

**ASSURANCES** YUMBA a souscrit une Assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de GENERALI N° AL 330141. YUMBA a souscrit, par l'intermédiaire de la société GRAS SAVOYE, auprès de MUTUAIDE ASSISTANCE et GAN ASSURANCES, un contrat d'assurance assistance-rapatriement, n° 78 560 156 inclus dans votre voyage.

Pour votre confort, YUMBA a souscrit, par l'intermédiaire de la société GRAS SAVOYE, auprès de MUTUAIDE ASSISTANCE et GAN ASSURANCES, une assurance complémentaire facultative, annulation-bagages contrat n° 78 560 157 dont le montant correspond à 3,20 % hors taxes d'aéroport du prix du voyage (à souscrire et à régler en totalité à l'inscription).

Les conditions générales des assurances MUTUAIDE ASSISTANCE et GAN ASSURANCES vous seront remises à l'inscription. N'oubliez pas d'emporter pendant votre voyage le(s) contrat(s) d'assurance car vous êtes responsable de la déclaration des sinistres auprès de l'assureur.

**PRIX** Les prix mentionnés dans cette brochure sont exprimés en euros et par personne. Les prix indiqués sont calculés sur la base d'un groupe à minima. Ils peuvent être majorés si le nombre de participants est inférieur à ces minima. Les voyages sont calculés sur la base de prix donnés par la compagnie aérienne pour une classe tarifaire précise. Pour les réservations de dernière minute, le nouveau tarif communiqué par la compagnie aérienne peut être différent, et dans ce cas, cette différence sera répercutée sur le montant total du voyage.

Conformément à la loi et jusqu'à 30 jours avant la date de départ, YUMBA se réserve la possibilité de réviser, à la hausse ou à la baisse, ses prix (voyages et taxes diverses), afin de tenir compte des variations du coût des transports (liées notamment au carburant), des taux de change (dollar ou autres devises) appliqués au voyage (vols et prestations), de la mise en place de nouvelles taxes (solidarité, sécurité ou autres). Toute modification sera notifiée aux participants déjà inscrits par courrier au moins 30 jours avant le départ et sera appliquée aux nouvelles inscriptions. Les prix figurant dans notre brochure ont été calculés au 13 décembre 2010 (1 € = 1.338 USD).

Pour les circuits avec supplément groupe, le montant de ce supplément est facturé obligatoirement à l'inscription (quel que soit le nombre de participants déjà inscrits) et sera remboursé, environ une semaine avant le départ du voyage, uniquement si le nombre minimum de participants évitant ce supplément (hors accompagnateur) est atteint. (Ex : un circuit a un supplément de 100 € pour une base 6 à 8 participants. Pour que celui-ci soit remboursé, il faut qu'il y ait au moins 9 personnes, hors accompagnateur, au moment du départ).

Pour les voyages en individuel (voyages et dates hors brochure), le prix est établi selon le nombre de personnes. Si un (ou plusieurs) participant(s) annule(nt), le prix sera réévalué en fonction du nombre de clients restant inscrits. Tout refus de la part des participants restant inscrits, de régler le nouveau prix est considéré comme une annulation et les conditions d'annulation seront appliquées.

**NOMBRE DE PARTICIPANTS** Les départs sont garantis avec un minimum de participants. Toutefois, il nous est possible de confirmer un départ avec un nombre inférieur à ce minimum (cf. paragraphe « prix »).

**RESPONSABILITÉ** Passeport, visas, vaccins, perte ou vol de billets d'avion : YUMBA ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. Ceux-ci doivent se plier aux formalités de police, douanes et santé à tout moment du voyage. Chaque participant doit prendre également à sa charge l'obtention de tous les documents (pièces d'identité, autorisations, visas, vaccins, etc.) exigés par les autorités des pays visités. Les renseignements que nous fournissons à ce sujet ne sont donnés qu'à titre indicatif, et ne peuvent engager notre responsabilité. Ils ne concernent que les citoyens de nationalité française. Nous vous conseillons de vérifier par vous-même auprès des autorités concernées, la liste des documents obligatoires. Nous insistons particulièrement auprès de nos participants étrangers, car ils peuvent être soumis à des règles d'admission différentes. YUMBA n'est pas responsable en cas de retard ou d'impossibilité d'un participant de présenter des documents en règle. Les frais occasionnés sont à la charge du client. Tout voyage interrompu ou abrégé du fait d'un participant et pour quelque cause que ce soit ne saurait donner lieu à aucun remboursement.

Bagages : Vos bagages demeurent en permanence sous votre propre responsabilité. Ils ne doivent en aucun cas excéder 15 kg par personne. Ne confiez pas à votre accompagnateur la charge de les surveiller ou de les porter, il ne peut matériellement assurer cette tâche.

**RISQUES** Chaque participant est conscient que, vu le caractère des voyages que nous organisons, il peut courir certains risques dus notamment à l'absence ou à l'éloignement des centres médicaux. Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents pouvant survenir, à YUMBA, aux accompagnateurs ou aux différents prestataires. Ceci est valable également pour les ayant droit et tout membre de la famille. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par l'accompagnateur. YUMBA ne peut être tenu pour responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un membre du groupe. YUMBA se réserve le droit d'expulser, à tout moment, d'un groupe, une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe ou le bien-être des participants. Aucune indemnité ne serait due à ce titre.

**CESSION DU CONTRAT** Le (s) cédant (s) doit impérativement informer YUMBA de la cession du contrat par tout moyen permettant de disposer d'un accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage, en indiquant précisément le (s) nom (s) et adresse du/des cessionnaire (s) et des participants au voyage et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour. Cette cession entraîne conformément les frais suivants à acquitter par le cédant :

- jusqu'à 30 jours avant le départ : 250 € par personne.
- de 29 jours à 15 jours avant le départ : 350 € par personne
- de 14 jours à 7 jours avant le départ : 500 € par personne

Dans certains cas (sur justificatifs) les frais de cession pourront être plus élevés. Les contrats d'assurance ne peuvent être cédés. ATTENTION : en cas d'émission de votre titre de transport aérien, quelque soit la date de cette émission, les frais liés à la cession ou à l'annulation du contrat seront égaux à 100% du prix du billet émis.

**GENERALITES** Les prestataires de services auxquels YUMBA peut faire appel pour la fabrication de ses voyages conservent en tout état de cause leur responsabilité propre. YUMBA ne pouvant être confondu avec ces mêmes prestataires.

L'intégralité du contenu de la présente brochure comme des présentes conditions particulières de vente est susceptible d'être modifiée à tout moment, et YUMBA en informera le client avant la conclusion du contrat de voyage et par écrit si cette modification intervient après l'inscription.

**APRES-VENTE** Toute réclamation relative à un voyage doit nous parvenir dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec AR. Il appartient au client de fournir toutes preuves permettant d'établir les circonstances du litige. A défaut de transmission de dossier complet, la demande ne pourra être traitée.

**YUMBA** Marque d'ADEO Les Confins du Monde
SAS au capital de 37 000 €
RCS Paris B 433 898 095
CODE APE 7912Z
Assurance RC GENERALI N° AL 330 141.
I.C.A. : 7 rue Drouot - 75009 PARIS
Garantie financière Crédit Coopératif
96, rue des trois Fontanot
92000 NANTERRE
Immatriculation : IM075100131
N° TVA Intracommunautaire FR 814 338 980 95